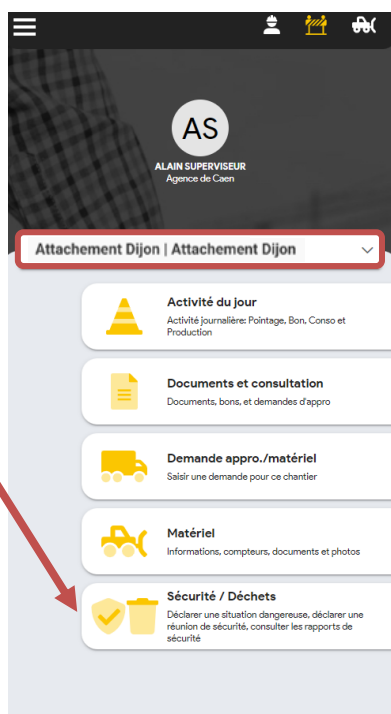
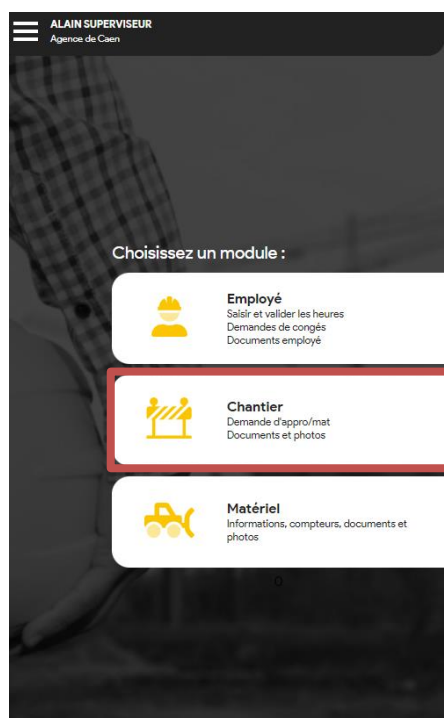


Afin d'être conforme avec les obligations de traçabilité des déchets sur les chantiers, vous pouvez saisir un bon de déchets depuis votre application.

1- Créer le bon de déchets

Depuis le module « Chantier », sélectionnez le chantier concerné puis la rubrique « Déchets ».

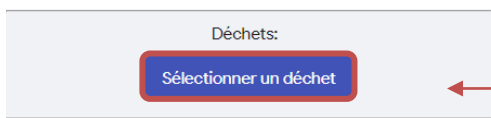


2- Remplir le bordereau :

● Informations du chantier

Choix du collecteur et de son adresse

- *Détails des déchets*



Une liste de déchets (paramétrable) avec barre de recherche permet de sélectionner les types de déchets.

Ensuite, je précise la méthode d'estimation puis la quantité reçue, la quantité acceptée (avec décimale possible).

La quantité déclassée est calculée automatiquement.

- *Signature du bon*

Le bon peut ensuite être signé par le salarié et le collecteur



- *Commentaire (optionnel)*

Vous pouvez ajouter un commentaire si besoin.

- *Enregistrer le bon avec la disquette en haut à droite.*

Ces informations sont envoyées dans Optim' BTP Entreprise pour pouvoir être gérées.